

# L'INFO DU RETRAITÉ

la force syndicale

Organe trimestriel de l'UDR (Union Départementale des Retraités)

FO des Ardennes

21, rue Jean Baptiste Clément 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

U.D.R.  
ARDENNES

n° 17

1er trimestre 2017

## EDITO du Président de l'UDR FO des Ardennes



Raymond PERROT

### NOTRE PRIORITE : LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES !

**D**evinette : qui a écrit : « Par ailleurs, on peut souhaiter que la France dépense moins qu'actuellement pour les retraites, par exemple, pour allouer les sommes disponibles à d'autres fonctions comme la santé ou l'éducation ou pour les charges des entreprises. Ce débat n'est naturellement pas illégitime » ? Un ministre ? Un responsable du MEDEF ? Un responsable de la CFDT ? Pas du tout ! Cette déclaration provocatrice à l'égard des retraités vient d'être « commise » par Madame Yannick MOREAU, présidente du Comité de suivi des retraites, organisme mis en place en 2014, après la contre-réforme de janvier de cette même année.

Selon elle, il faudrait donc choisir entre donner plus de moyens matériels et humains aux hôpitaux publics, ou améliorer la situation de notre système éducatif par des créations de postes et l'arrêt des fermetures de classes, ou réduire les charges des entreprises, ou augmenter le niveau des pensions des retraités! Eh bien NON les retraités ne sont pas la variable d'ajustement sur laquelle s'appuyer pour réduire les déficits publics dont notre pays souffre depuis de nombreuses années.



Souvenons-nous des déclarations enthousiastes de Monsieur GATTAZ, patron du MEDEF, qui, après avoir obtenu du gouvernement 40 milliards d'allègements de charges pour les entreprises du pays, dans le cadre du CICE, déclarait, péremptoire, « Nous allons créer 1 million d'emplois ! » Qu'en est-il aujourd'hui, trois ans après que le gouvernement eût généreusement financé, avec les impôts des Français, sans aucun contrôle des pouvoirs publics, les trop nombreux dégraissages initiés par certains employeurs ? Le chômage a

augmenté, les déficits publics se sont creusés, y compris celui de la sécurité sociale, n'en déplaise à la ministre de la Santé qui prétend avoir ramené l'équilibre dans les comptes de la Sécurité.

S'agissant des retraités, nous fondions beaucoup d'espoirs sur la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) qui devait être une loi de programmation, traitant de différents sujets dont l'hébergement à domicile et en établissement, la prise en charge des aidants à travers des structures de répit et un financement ad-hoc. Hélas, la loi s'est arrêtée au seul hébergement à domicile, trahissant ainsi le désintérêt du gouvernement pour la création de nouvelles structures pour accueillir toutes les personnes en perte d'autonomie.

Je rappelle que notre organisation revendique, notamment :

- L'augmentation des montants de l'APA ;
- La diminution des « restes à charge » à domicile comme en établissement ;
- En établissement, des personnels qualifiés et bien formés, correctement rémunérés, ainsi que la création de postes de personnels afin d'arriver au ratio d'un agent pour un résident.

Enfin, je rappelle à nouveau que notre organisation réclame la prise en charge par la sécurité sociale de la perte d'autonomie.

Les neuf organisations de retraités (dont FO) ont décidé de diffuser un questionnaire sur le pouvoir d'achat des retraités dont vous serez destinataires par courrier individuel. L'objectif est de saisir les politiques de cette question cruciale que constitue le niveau de vie des retraités. Le jeudi 30 mars 2017 sera une journée de mobilisation des retraités au cours de laquelle des délégations seront conduites auprès des élus et des candidats.

Pour la réussite de cette journée, je compte sur votre mobilisation. L'augmentation du pouvoir d'achat des retraités est une priorité.

CARPE DIEM

R.P

### Dans ce numéro

Edito.....	1	Les petites retraites trinquent ....	5
Les retraités dans la société .....	2	Protection sociale : Aide à la	
Augmentation pouvoir d'achat....	3	dépendance .....	6
Revalorisation du SMIC .....	3	Mieux vieillir avec le numérique. 7	
L'UCR soutient le personnel de		Revalorisation des pensions de	
santé .....	3	retraites.....	8
Paroles de Militante .....	4	Repas de fin d'année.....	8

# LES RETRAITES DANS LA SOCIÉTÉ

Le CESE<sup>(1)</sup> a accueilli le colloque organisé par les 9 organisations syndicales de retraités

« Les retraités dans la société » : le CESE a accueilli le colloque organisé par les 9 organisations syndicales de retraités

Dans l'hémicycle du Conseil économique, social et environnemental, le vendredi 13 janvier 2017, s'est tenu le colloque organisé par les organisations syndicales de retraités UCR-FO, UCR-CGT, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFRFSU, UNIR-Solidaires et les associations de retraités FGR-FP, LSR, Ensemble & solidaires- UNRPA autour du thème « Les retraités dans la société : pouvoir d'achat et autonomie ».



Avec près de 250 participants (dont une cinquantaine de camarades de l'UCR-FO), deux tables rondes sur les thématiques respectives de la place des retraités dans la société et du pouvoir d'achat des retraités, cet événement a incontestablement été un succès. Ce colloque avait pour objet d'enrichir les réflexions autour de l'avancée en âge et de donner une résonance aux revendications portées par les neuf organisations de retraités sur des sujets qui préoccupent tous les retraités et qui constituent des enjeux majeurs. Les débats politiques qui animent cette période préélectorale montrent en effet combien les questions portant sur la perte du pouvoir d'achat des retraités et des pensions, les insuffisances de la prise en charge de la perte d'autonomie, restent des sujets négligés pour ne pas dire tabous.

Didier Hotte, Secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO, a ouvert les travaux en dénonçant les discours, les divers rapports et études, voire même les propos tenus dans les cabinets ministériels, qui présentent les retraités comme des « nantis », des « privilégiés » et même des « égoïstes » avec toujours le même objectif : attiser les oppositions entre les générations et que les intérêts des uns se dressent contre les intérêts des autres.

La première table ronde consacrée au sujet de « la place des retraités dans la société », était animée par Bernard Ennuyer, sociologue, spécialiste de questions de la vieillesse, du vieillissement et du handicap. Celui-ci a montré tous les dangers des politiques menées qui nient la reconnaissance de la qualité de « retraité » pour privilégier un statut biologique celui de « personne âgée » à laquelle s'associent des images défavorables et stigmatisantes « d'oubliés » ou « d'inutiles ». Il a longuement démontré que de la même façon qu'il y a de fortes inégalités parmi les actifs, il y a beaucoup d'inégalités parmi les retraités et, en tout état de cause, plus d'inégalités qu'entre les retraités et les actifs. Les inégalités sociales se reproduisent encore plus à la retraite car On vieillit comme on a vécu !. Il a aussi insisté sur la nécessité de travailler à

renforcer le statut social du retraité car la retraite est un droit et non pas une faveur !.

La deuxième table ronde animée par Guillaume Duval, rédacteur en chef d'Alternatives économiques, portait sur le pouvoir d'achat des retraités et la perte d'autonomie. Le journaliste a commencé par préciser le rôle majeur joué par les retraités dans le fonctionnement de la société lesquels, dans bien des domaines, pallient les carences des services publics. Il a montré les incohérences des réformes des retraites successives : elles ont consisté à repousser toujours plus, l'âge de liquidation de la retraite et constituent un frein à l'inversion de la courbe du chômage. Il considère que du point de vue du marché du travail, il n'y a aucune urgence à poursuivre dans ce sens. De même, il a souligné le faible montant de la pension moyenne (de l'ordre de 1 320 euros) et alerté sur les conséquences des réformes qui toutes, conduisent à dégrader le niveau des retraites et à baisser le taux de remplacement du salaire. Sur ce dernier point, il a ajouté que l'écart entre le niveau du salaire et celui de la retraite ne se justifie en aucune façon.

Didier Hotte était chargé de conclure les débats. Il a souligné l'intérêt de ce colloque qui a permis d'enrichir les revendications portées par les militantes et militants des neuf organisations syndicales de retraités. Il a émis le souhait que cette initiative puisse se reproduire dans d'autres villes. Le niveau des retraites et des pensions est directement lié à la question de répartition des richesses produites a-t-il déclaré. Contrairement à ce qu'affirment les gouvernements, le Medef, les divers experts, les think tank libéraux, nous n'allons pas léguer à nos enfants et à nos petits-enfants des dettes... Nous voulons leur léguer un système, celui des retraites par répartition... qui a fait ses preuves et qui se fonde sur la solidarité entre les générations... La retraite est un droit, acquis par le travail et les cotisations sociales. Et il n'y a pas d'autre forme pour faire valoir un droit que celui de la revendication. Il a appelé à une mobilisation des retraités par une journée d'action le 30 mars prochain sur la base des revendications communes des neuf organisations syndicales de retraités et la détermination partagée de ne pas taire nos revendications pendant la campagne pour l'élection présidentielle.

par Philippe Pihet



<sup>(1)</sup> Le Conseil Economique Social et Environnemental est composé des « forces vives de la nation » et comprend des représentants du monde du travail (employeurs et syndicalistes). A ce titre, la confédération FO y dispose de 14 sièges. Son rôle est d'émettre des vœux et de donner des avis sur des textes économiques et sociaux, à la demande du gouvernement.

# L'augmentation du pouvoir d'achat

## Une nécessité sociale et économique

Alors que l'inflation repart à la hausse en Europe, dépassant 1 %, et que les taux d'intérêt amorcent également une remontée, la question du pouvoir d'achat des salaires, retraites, allocations et minima sociaux devient encore plus urgente, dans le privé comme dans le public. C'est une nécessité sociale et économique.



Sociale, car il s'agit de mieux payer la valeur travail, de contribuer à la réduction des inégalités sociales et d'accroître les recettes des régimes de protection sociale collective, dont l'Assurance chômage.

Économique, car l'augmentation du pouvoir d'achat favorisera la consommation et l'activité économique, tout en mettant du baume au cœur.

C'est d'ailleurs pourquoi Force Ouvrière se félicite de la décision prise par les syndicats européens, dans le cadre de

### Revalorisation du Smic au 1er janvier 2017 Incidences sur les prestations vieillesse

Le décret n°2016-1818 du 22 décembre 2016 revalorise le montant du Smic au 1er janvier 2017 (+0,9 %). Le Smic mensuel brut s'établit ainsi à 1 480,27 € sur la base d'une durée mensuelle de 151,67 heures. Une circulaire de la CNAV présente les conséquences de cette évolution du Smic en matière de législation vieillesse, à compter du 1er janvier 2017 :

- Plafonds de ressources opposables pour l'attribution et le service des pensions de réversion : 20 300,80 € pour une personne seule et 32 481,28 € pour un ménage.
- Salaire permettant de valider un trimestre : 1 464 €.
- Montants des avantages en nature – entreprises de restauration : 7,08 € par jour ; 3,54 € pour un seul repas.
- Montant du plafond mensuel de retraites personnelles pour l'attribution du minimum contributif : 1 145,95 €.
- Assurance volontaire des personnes chargées de famille – assiette forfaitaire.
- Assurance volontaire des parents au foyer (AVPF) : taux de cotisation vieillesse et assiette forfaitaire.
- Aspa/ASI – abattement forfaitaire au titre des revenus professionnels.

la Confédération européenne des syndicats, de lancer dès le mois de février une campagne dans tous les pays pour l'augmentation générale des salaires. Force Ouvrière, sur ses positions, y participera.

D'une manière générale, il y a urgence à ce qu'il soit mis fin, aux niveaux européen et national, aux politiques économiques et sociales d'austérité.

Retrouver une activité économique plus forte, respectueuse des conditions sociales et environnementales, est là encore une nécessité.

C'est ce que j'ai expliqué également, dans le dernier numéro de notre journal, concernant l'industrie. C'est aussi le sens de la tribune sur l'industrie, lancée par un économiste keynésien, Gabriel Colletis, dans le journal Le Monde, la semaine dernière. C'est à ce titre que je l'ai signée. Le fait qu'il y ait d'autres signataires, comme Arnaud Montebourg, n'y change rien.

Nous ne le soutenons pas comme candidat car nous ne soutenons personne, c'est une question de liberté et d'indépendance syndicale.

Comme je l'ai déjà dit et écrit à plusieurs reprises, Force Ouvrière ne donnera aucune consigne de vote, directe ou indirecte.

Car quel que soit le futur président de la République, le futur gouvernement et la future Assemblée nationale, le syndicalisme libre et indépendant doit continuer à être une garantie pour tous les travailleurs.

Force Ouvrière, un syndicat pas un parti, ce vieux slogan est toujours d'actualité.

### L'Union Confédérale des Retraités-FO soutient les personnels de santé et la manifestation du 7 mars 2017



Le Bureau national de l'UCR-FO, réuni le 12 janvier 2017, a appelé tous les retraités à soutenir l'action des Fédérations FO, CGT et SUD du secteur de la santé et de l'action sociale.

Les retraités sont conscients de l'importance et du rôle que joue l'hôpital dans le maintien en bonne santé des retraités et des personnes âgées. Dans un contexte de marasme économique, de dégradation du pouvoir d'achat des retraités, le recours à l'hôpital est vital pour les retraités.

Plus que l'épidémie de grippe, ce sont les sous-effectifs, les fermetures de lits, de services, d'hôpitaux entiers qui menacent la santé des retraités !

Les retraités soutiennent les travailleurs de la santé !

L'UCR-FO a appelé ses adhérents à participer aux actions décidées par les Fédérations Force Ouvrière et en particulier à la manifestation nationale du 7 mars à Paris !



# PAROLES DE MILITANTE



Anny THIEBAUD

**L'Info du Retraité :** *Quand et pourquoi t'es-tu syndiquée à Force Ouvrière ?*

**A.T :** Je me suis syndiquée en deux temps : tout d'abord en 1963, alors que je travaillais dans le Nord à Fives, dans une filiale d'Usinor qui faisait de l'outillage et des locomotives. Je travaillais au secrétariat, puis en mécanographie. Je me suis tout d'abord syndiquée à la CGT, mais j'avais des désaccords, et au bout de six mois, je suis passée à FO, j'avais sympathisé avec des syndiqués. Je suis restée syndiquée un an et demi, puis j'ai arrêté de travailler pour élever mes cinq enfants. Dans un deuxième temps, j'ai repris ma carte FO dans les Ardennes en 1979, pour assurer le secrétariat de l'UD-FO

**L.I.d.R. :** *Comment as-tu été embauchée comme secrétaire administrative de l'UD-FO des Ardennes ?*

**A.T :** Par l'intermédiaire de Daniel Daux, secrétaire du syndicat de la DDE. Mon père était à FO à la DDE, je cherchais du travail, et Alain Tournafol m'a recrutée. Je suis restée secrétaire administrative jusqu'en 2000.

**L.I.d.R. :** *Quels sont les événements qui t'ont le plus marquée pendant ces années ?*

**A.T :** Avant tout, en 1982, lorsque les ouvriers de la Chiers à Vireux ont brûlé le château de la Bûchère. Je n'étais secrétaire que depuis six mois. C'est arrivé en plein mois de juillet et le secrétaire de l'UD était en vacances, heureusement, Raymond Perrot venait d'arriver à l'UD, et il a pu gérer les événements. Je me souviens aussi des grandes grèves de 1995, et du retour de la manifestation à Paris quand la voie rapide était presque recouverte par les inondations. On a battu le pavé pour la Sécurité sociale pendant une dizaine de jours, on se retrouvait après les manifestations au 1er étage de l'UD, dans le bureau PPT-FO pour boire du vin chaud.

**L.I.d.R. :** *Et quels sont tes meilleurs souvenirs ?*

**A.T :** Le stand des Ardennes de la fête FO à Paris, avec Marie-France, Marie-Noëlle, Léger Torchet avec son camion frigorifique. On a tenu un stand plusieurs années, il y avait les préparatifs, et puis à Paris, c'était festif, ce sont de très

bons souvenirs. Il y a eu aussi pour moi un meeting du 1er mai ineffaçable, c'était peut-être en 1982, Roger Mas, maire de Charleville à l'époque, a eu une parole malheureuse, et Roger Sandri a improvisé une réponse formidable, sans aucune note, c'était un orateur incroyable.

**L.I.d.R. :** *Tu as côtoyé beaucoup de militants ?*

**A.T :** Bien sûr. Je me souviens avant tout

- De Roger Sandri, en 1980, quand il est descendu à Charleville pour aider à régler des questions à l'UD,
- D'André Bergeron qui était venu à PSA, c'était avant l'implantation de FO,
- De Marc Blondel, alors qu'il était encore secrétaire de la Fédération des Employés et Cadres,
- Et parmi les Ardennais, de J.P. Mabillon quand il était chauffeur de camion laitier, de Michel Bauchot et de Dominique Prey quand ils sont arrivés, et de l'évolution ensuite à PSA et à Carrefour.

**L.I.d.R. :** *Peux-tu nous raconter une journée «type» à l'UD-FO ?*

**A.T :** C'était très varié. Mon bureau était à droite à l'entrée, il fallait recevoir, renseigner. C'était toujours moi qui décrochais au téléphone, il n'y avait pas de standard, je faisais beaucoup d'allées et venues jusqu'au bureau d'Alain. Alain me dictait le courrier que je prenais en sténo et tapais à la



machine à écrire. Même chose pour les compte-rendu des Commissions Exécutives. Elles se tenaient le soir à 18h30, jusque vers 22 heures (une fois par an, en novembre, on buvait le Beaujolais Nouveau, avec Guy Tournafol, c'était une tradition).

L'UD ne fermait pas avant 19h. Je tapais aussi les tracts des syndicats, ils n'avaient pas encore leurs propres moyens de reproduction. On faisait les titres au normographe et on tirait les tracts sur la ronéo avec un stencil. Vers les années 1984-85 on est passé aux machines sans stencils, puis les deux dernières années, à l'ordinateur. C'est surtout Alain Tournafol qui s'occupait des préparations de manifs et des salles.

**L.I.d.R. :** *Et aujourd'hui, pourquoi es-tu toujours militante de l'UDR-FO ?*

**A.T :** J'ai toujours les mêmes convictions. Il faut défendre les ouvriers. On retourne en arrière, on perd les droits acquis par les anciens. Il faut continuer à se battre pour les jeunes, ils vont tout perdre. Et puis, mon père était déjà à Force Ouvrière, j'ai toujours eu la culture FO.

C.P et A.T



Photos Yvan RAULET

# De réformes en réformes, ce sont les petites retraites qui trinquent le plus !

**T**el est le bilan de la Drees, organisme d'état, qui a relevé les effets sur la situation des assurés des différentes réformes des retraites mises en œuvre entre 2010 et 2015.

Dans son étude de décembre 2016, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques souligne en effet : «Les personnes à faibles revenus sont globalement plus touchées par les réformes, avec une diminution de leur pension cumulée sur le cycle de vie de plus de 6 %. Les assurés ayant des bas salaires ou étant sortis précocement de l'emploi sont plus fortement touchés que les autres par les mesures d'âge de la réforme de 2010, tant en termes de durée que de montant de retraite. La perte de pension cumulée est de plus de 10 % pour les assurés en dehors du marché de l'emploi dès 50 ans».



**Autres conséquences des « réformes » des régimes de base et des régimes de retraite complémentaires soulignées par la Drees :**

- «Les deux réformes des retraites de 2010 et 2014 ont pour effet, à terme, de réduire la durée passée à la retraite de deux ans en moyenne et de diminuer la masse de pension cumulée sur le cycle de vie de 4,5 %, par rapport à une situation sans réformes... Les mesures liées à l'âge de la réforme de 2010 ont une forte incidence sur les âges moyens de départ, entraînant une baisse de la durée passée à la retraite».
- «Les accords Agirc et Arrco de 2011, 2013 et 2015, diminuent la pension tous régimes cumulée de plus de 1 %, en raison notamment des sous-indexations successives et des baisses de rendement [...] pour les assurés qui n'ont pas validé une carrière complète, l'accumulation des droits, pour certains d'entre eux, ne suffit pas à compenser l'effet négatif de l'allongement de la durée d'assurance requise».



- «[...] S'ajoutent d'autres mesures qui entraînent une diminution de la pension moyenne relative de l'ordre de 1,3 % pour la génération 1950 et de 1,8 % pour la génération 1980. Cette baisse est notamment la conséquence du décalage de la date de revalorisation des pensions du 1er avril au 1er octobre dans la plupart des régimes de base. Elle provient également des accords nationaux interprofessionnels (ANI) Agirc-Arrco... principalement de la sous-indexation des pensions Agirc-Arrco entre 2016 et 2019 et au passage de la revalorisation au 1er novembre (au lieu du 1er avril)».
- «Par ailleurs, les réformes ont un effet modéré sur l'amélioration de la situation relative des femmes par rapport à celle des hommes au fil des générations... Les réformes diminuent légèrement l'écart de niveau de pension de droit direct entre les femmes et les hommes (d'environ deux points de pourcentage) mais c'est surtout l'amélioration des carrières des femmes qui contribue à cette réduction».

**Ce bilan n'est pas une surprise pour FO, ce sont les conséquences voulues par ces « réformes ».**

Les partisans de celles-ci nous expliquaient que nous défendions les nantis alors qu'eux-mêmes recherchaient, entre autres, l'équité en faveur des retraités les plus pauvres; on en voit le résultat ! A aucun moment, ils ne se sont préoccupés réellement des faibles retraites.

Toutes ces mesures consistent à opposer les retraités stigmatisés comme « nantis » aux salariés, les retraités du privé aux retraités fonctionnaires ou aux agents des régimes spéciaux, les jeunes aux anciens, etc.



**Parce que tous les retraités et tous les salariés ont les mêmes intérêts, à ceux qui tentent de diviser pour régner, nous opposons nos revendications telles que le retour à l'indexation annuelle au 1er janvier des retraites sur l'évolution des salaires, le retour au calcul des retraites sur les 10 meilleures années, un revenu minimum qui ne puisse être inférieur au Smic pour une carrière complète, le maintien et l'amélioration des pensions de réversion.**

# PROTECTION SOCIALE

## AIDE À LA DÉPENDANCE Pourquoi un quart des personnes ne la demande pas ?



**Environ un quart des personnes âgées dépendantes éligibles à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) n'en font pas la demande. Une situation qui reflète des situations très variées.**

De 20 à 28% des bénéficiaires potentiels de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)<sup>[1]</sup>, une prestation destinée aux personnes de 60 ans et plus, n'ont pas sollicité la prestation.

La Drees (direction des services statistique des ministères sociaux) s'est penchée sur les raisons de ce non-recours à une allocation qui sert à financer une partie des dépenses d'aide à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Elle a pour cela interrogé des professionnels sur le terrain. Elle a dégagé trois freins principaux à l'adhésion des personnes concernées.

### **Méconnaissance du dispositif**

Premier constat : le non-recours à l'APA est lié à une mauvaise connaissance, voire à une totale ignorance du dispositif. Certaines personnes hésitent à solliciter l'aide car elles redoutent un recours sur succession, avec un héritage revu à la baisse pour les héritiers, alors que cette crainte est infondée.

Pour la Drees, cette situation montre «une défaillance des pouvoirs publics dans l'information à destination des personnes et dans l'organisation de la coordination entre professionnels». Elle «questionne les conseils départementaux, et en second lieu les communes», souligne la Drees.

### **Complexité des démarches administratives**

Par ailleurs, la nature même de l'APA peut inciter à en limiter le recours. La complexité des démarches administratives à effectuer peut ainsi décourager des personnes concernées d'en faire la demande.

Des raisons financières peuvent aussi être à l'origine de certains renoncements, car la prestation est parfois loin de couvrir le coût réel de l'aide à domicile. L'allocation est versée sans condition de ressources, mais son montant varie en fonction du degré de dépendance et des revenus de l'allocataire.

### **Un choix de la personne**

Le non-recours à l'APA peut aussi relever d'un choix de la personne : certaines font le choix d'un mode d'aide familial, et d'autres ne sont pas prêtes à se faire aider, car elles voient là une dénigrement de leurs capacités ou ressentent une forme de discrimination.

Dans certains cas, «se pose la question des limites de la liberté individuelle et de l'intervention publique proposée à ceux qui ne demandent rien ou sont réticents à accepter l'offre», indique la Drees.

Les acteurs publics sont parfois obligés d'intervenir, quand la personne se met en danger ou met en danger ses proches.

### **Qui sont les bénéficiaires de l'APA ?**

1,2 million de personnes de plus de 60 ans bénéficiaient de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) fin 2013, soit 13% de plus qu'en 2008 (chiffres INSEE). Une augmentation en lien avec le vieillissement de la population : entre 2008 et 2013, le nombre de personnes de 85 ans en plus a connu une hausse de 29%. Neuf allocataires sur dix de l'APA avaient plus de 75 ans. Six bénéficiaires sur dix étaient pris en charge à domicile.

### Notes

<sup>[1]</sup> L'APA peut aussi financer ou contribuer à financer les frais d'hébergement pour les personnes en maison de retraite, mais tel n'est pas l'objet de l'étude de la Drees.

# Mieux vieillir avec le numérique

Les nouvelles technologies s'apprêtent à modifier la prise en charge du grand âge, enjeu majeur de santé publique. Mais leur arrivée suscite des questions, notamment sur une déshumanisation des soins.

- Le bagage est large : Téléalarme, télé-médecine, télésuivi...
- De plus en plus d'outils se développent pour sécuriser le domicile. Environ 2,5 millions de personnes âgées chutent chaque année, ce qui se traduit par environ 8 000 décès. Une société française a conçu un patch miniature qui fonctionne grâce à des capteurs et prévient un centre d'alerte en cas de chute.
- Afin de sécuriser les déplacements, des déambulateurs intelligents commencent à voir le jour. Des caméras discrètes permettent, grâce à un système de vidéo-vigilance, de donner l'alerte, s'il n'y a pas de mouvement pendant un temps donné ou en cas de chute.
- Stimuler les personnes âgées est aussi un gage de longévité. Les jeux vidéo sont de plus en plus utilisés dans les maisons de retraite. Une expérience a montré que les jeux vidéo améliorent les fonctions cognitives et retardent de plusieurs années le déclin lié à la vieillesse.
- Les tablettes tactiles sont les grandes technologies de demain. Grâce à des logiciels simples, ces outils peuvent servir à coordonner différents acteurs (monde médical, médico-social, aide à domicile, aidants...) et améliorer la qualité de vie, surtout lorsqu'ils suscitent du lien.

Tous ces dispositifs d'assistance sont en plein essor.



Telle pourrait être la future panoplie d'outils technologiques permettant aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elles, ce que souhaitent neuf Français sur dix.

L'espérance de vie ne cesse de progresser, même si celle sans incapacité a légèrement reculé. Le nombre de personnes touchées par les maladies neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson...) pourrait doubler tous les vingt ans. Et le nombre de personnes dépendantes devrait progresser de 1,15 million actuellement à 1,55 million en 2030. Mais de plus en plus de seniors actifs, notamment les baby-boomers qui arrivent à la retraite, ont une forte appétence pour les nouvelles technologies.

La gérontechnologie, (*mot qui ne figure pas encore dans le dictionnaire*), étudie le rapport entre la gérontologie (étude du vieillissement sous ses différents aspects) et les technologies favorisant l'autonomie. L'objectif de ces outils est l'optimisation de la fin de vie.

Mais il ne suffit pas de rajouter des années à la vie, il faut aussi rajouter de la qualité de vie.

## CRAINTE DE DÉSHUMANISATION DES SOINS

La plupart des personnes âgées considèrent qu'elles n'ont pas besoin d'aide et ne sont pas très "connectées". Chez les plus de 75 ans qui représentent 11,3 % de la population, 16,9 % disposent à domicile d'un ordinateur et 15 % d'Internet. Et 83,3 % de cette tranche d'âge déclarent ne jamais avoir utilisé un ordinateur (89 % pour Internet).

Ces technologies ont un côté un peu fantasmatique :

- D'une part elles ravivent la crainte de déshumanisation des soins par le remplacement progressif des humains par des machines.
- D'autre part elles permettent d'entrevoir des modes d'organisation centrés sur la personne vulnérable et de la libérer de l'écrasante complexité administrative et organisationnelle qui caractérise en bonne partie le parcours de soins.

Le vieillissement de la population peut aussi être vu comme une opportunité. C'est le pari du gouvernement, qui a lancé une filière, la **Silver Economy** (pour économie argentée). "*Ne subissons pas le vieillissement*", avait martelé la ministre Michèle Delaunay. "*La diffusion de ces technologies permettra de faire reculer la dépendance dite évitable et de limiter le nombre d'hospitalisations indues, en augmentant fortement les possibilités de soutien à domicile des âgés*", avait-elle expliqué.

Dans tous les cas, il est fondamental que les soignants soient associés à cette démarche, qui doit se faire avec le consentement de la personne. Il faut partir des besoins des personnes âgées, des soignants, des aidants, mais bien souvent c'est l'aspect économique qui prédomine.

Ce développement technologique n'est pas sans susciter des questions : Qui prescrit ? A quel coût ? Qui finance ? L'Assurance-maladie, les mutuelles, des partenaires privés ? Qui paie ? Qui est rémunéré ?

Un des objectifs consiste à faire en sorte que les professionnels de l'aide à domicile comprennent que ces outils ne constituent pas un substitut mais bien un apport supplémentaire dont ils devront, eux-mêmes, de plus en plus, maîtriser l'usage.

## RISQUE DE DÉRESPONSABILISATION

Il ne faut pas nier le risque de faire apparaître la technologie comme un substitut à l'aide humaine, un moyen de faire des économies sur le dos des personnes âgées. Il faut envisager les technologies comme des ressources supplémentaires pour l'homme. Tout repose sur les aidants lorsque l'on est dans le champ des personnes vulnérables.

La CNIL constate une tendance en faveur de la substitution de réponses techniques aux comportements humains de vigilance. Il y a donc un risque de déresponsabilisation des acteurs concernés au profit de technologies qui ne sont pas infaillibles. Les parents, les aidants et les professionnels des équipes de soins doivent rester les premiers acteurs de la sécurité des personnes "assistées".

*Il ne s'agit pas de faire obstacle au développement de ces dispositifs, mais d'encadrer leur usage afin qu'ils ne portent pas une atteinte excessive aux droits et libertés des personnes.*

# Evolution de pension de retraite

Exemple ÉVOLUTION PENSION CNRACL et MNH				
ANNEE	MOIS	CNRACL Net €	Prélevements sociaux %	MNH €
2005	Janvier	1029.85	4.30	59.55
2006	Février	1079.99	4.30	64.60
2007	Janvier	1099.45	4.30	76.56**
2008	Janvier	1079.00	4.30	82.09
	Février	1144.06	4.30	
	Mars	1111.53	4.30	
	Octobre	1120.42	4.30	
2009	Janvier	1087.64	7.10	88.05
	Avril	1098.51	7.10	
2010	Avril	1108.40	7.10	93.43
		1141.80	4.30	
2011	Février	1141.80	4.30	97.26
	Avril	1165.77	4.30	
2012	Février	1165.79	4.30	101.75
	Avril	1190.27	4.30	
2013	Janvier	1155.44	7.10	103.00
	Avril	1166.69	7.10	
2014	Avril	1166.69	7.40*	107.26
		1205.75	7.40*	
2015	Janvier	1205.75	7.40*	114.59
	Octobre	1206.75	7.40*	
2016	Février	1206.95	4.30	119.09
2017	Janvier	1206.95	4.30	122.66
CNRACL	Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (Fonctionnaires territoriaux et hospitaliers) 2,2 millions d'actifs cotisants et 1,2 millions de pensionnés (Moyennes annuelles 2015)			
MNH	Mutuelle Nationale des Hospitaliers *Intégration d'une Prévoyance à 9.17 €/mois			
Plt sociaux	CSG : 3.80 % ou 6.60 % selon situation fiscale CRDS : 0.50 % CASA : 0.30 % ** (s'applique quand CSG à 6.60 %) Février 2008 : dont 32.53 € remboursement CSG			
Pension Aide-Soignant en milieu hospitalier :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 29 ans de carrière y compris majoration pour enfants + intégration prime spécifique AS dans la pension de base.</li> </ul>				

Les règles de revalorisation décrites ci-contre concernent le régime général et les régimes alignés. En 2003 puis en 2008, le législateur attribue les mêmes règles aux régimes spéciaux de retraite. Les principaux sont les régimes des fonctionnaires, des agents des industries électriques et gazières (IEG), de la SNCF et de la RATP.

## Pourcentages de revalorisation des pensions de retraite depuis 2005

Date	Pourcentage
1er janvier 2005	2 %
1er janvier 2006	1,8 %
1er janvier 2007	1,8 %
1er janvier 2008	1,1 %
1er septembre 2008	0,8 %
1er avril 2009	1 %
1er avril 2010	0,9 %
1er avril 2011	2,1 %
1er avril 2012	2,1 %
1er avril 2013	1,3 %
1er octobre 2015	0,1 %

### Historique des revalorisations

Les règles de revalorisation des pensions de sécurité sociale ont évolué ces dernières décennies. Avant 1974, il n'y avait pas de règle. Les pensions étaient très basses et les pouvoirs publics suivaient souvent l'évolution du salaire moyen. En 1982, un décret fixe la revalorisation en fonction de « l'évolution prévisionnelle du salaire brut moyen », avec ajustement éventuel.

De 1984 à 1986, la revalorisation prend l'évolution prévue du salaire net comme référence. À partir de 1987, c'est l'évolution prévue de l'indice des prix à la consommation qui sert de référence, avec ajustement l'année suivante. Ce système devient légal à partir de 1993. Bien que limité à cinq ans en 1993, il sera prolongé jusqu'en 2003. Ensuite, si la revalorisation repose toujours sur l'évolution prévisionnelle des prix hors tabac, l'ajustement aussi s'appuie sur une « prévision ».

La revalorisation intervient à partir de 2014 en octobre de chaque année.

Le relevé de conclusions de 2003 prévoyait une négociation triennale sur une hausse supplémentaire des pensions, afin que le niveau de vie des retraités suive celui des salariés. C'est ce que nous appelons « faire bénéficier les retraités des fruits de la croissance ». Ce dispositif a été supprimé.

### Revalorisation annuelle indexée sur les prix

Les règles de revalorisation des pensions changent souvent. Les règles actuelles sont issues de la loi du 29 décembre 2015 de finances pour 2016. Elles concernent tous les régimes de retraite.

La revalorisation annuelle repose sur la moyenne des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels par l'Insee. Ce taux est celui publié l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation. La loi prévoit que si les prix baissent, les pensions ne le seront pas.

La revalorisation est fixée au 1er octobre de chaque année. Ainsi, l'indice de juillet publié vers le 10 août nous apprendra la hausse du 1er octobre.

L.F et C.Pa

## Notre repas de fin d'année

Le 16 décembre dernier, comme chaque année maintenant, s'est déroulé notre traditionnel repas de fin d'année. Cette année, ce moment de saveurs et de plaisirs s'est déroulé au Restaurant Le St Michel à Sedan.

Choisissez un lieu vraiment chaleureux et intime, profitez d'une cuisine soignée, privilégiez et créez une ambiance sereine et amicale, voilà tous les ingrédients qui ont permis de ravir tous les convives de cette savoureuse réjouissance.

Ce moment de partage et de convivialité, où vous n'en douterez pas régnait la bonne humeur, a été l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de sourire. L'heure était à la détente, avec une pensée toute particulière pour notre Président.

Une rumeur circule pour cette année : « Remettons les couverts en décembre prochain ».

Bravo et merci aux organisateurs qui ont œuvré à cette belle réussite.

C.Pa